

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont prises en application notamment des articles L 6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle.

### ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre **Le Bonheur à Vélo** et son client, dans le cadre d'une prestation de formation et prévalent sur tout autre document.

Avant toute inscription définitive, et pour accéder à la formation, les candidats devront justifier qu'ils possèdent les pré requis nécessaires. De plus, les personnes en situation de handicap devront se manifester afin d'une part de vérifier la compatibilité de la formation avec leur handicap et d'autre part le cas échéant d'effectuer les adaptations nécessaires; de plus elles devront être en possession de leur propre matériel spécifique.

Toute inscription est soumise aux présentes conditions générales de vente sauf dérogation formelle et expresse de l'OF, **Le Bonheur à Vélo**. L'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

### ARTICLE 2 : CONTRACTUALISATION

- Pour un stage inter-entreprises : Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription, dûment complété. Dès réception du bulletin d'inscription, une confirmation tenant lieu de convocation est adressée par courriel au responsable de l'inscription, accompagnée du programme précisant les dates, lieux et horaires.
- Pour un stage intra entreprise : Toute acceptation de la proposition de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente. Sauf stipulation contraire dans la proposition de formation, la durée de validité des propositions de **Le Bonheur à Vélo** pour les stages hors catalogue est de 30 jours à compter de la date d'envoi de la proposition.

### ARTICLE 3 : SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Les supports quels qu'ils soient sont strictement personnels à **Le Bonheur à Vélo** et sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de **Le Bonheur à Vélo** ou à des tiers lesdits supports sans un accord écrit préalable de **Le Bonheur à Vélo**.

### ARTICLE 4 : CONFIDENTIALITÉ

**Le Bonheur à Vélo** s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le client aura pu lui transmettre dans le cadre de ses prestations de formation.

Nous utilisons Google Forms qui stocke lui-même des données sur différents serveurs à travers le monde. Pour garantir la conformité au GDPR :

- Nous sommes abonnés à une version professionnelle ou premium de Google Workspace.
- Nous avons défini des préférences afin que toutes les données soient stockées dans l'UE.
- Nous revoyons régulièrement les préférences de transfert de données pour assurer une conformité soutenue.
- nous incluons toute information relative au transfert de données dans votre avis de confidentialité.

### ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

**Le Bonheur à Vélo** s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont il dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité de **Le Bonheur à Vélo** ne pourra être engagée que sur la faute prouvée et exclusive de **Le Bonheur à Vélo**.

Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de Le **Bonheur à Vélo**, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre de ses prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation concernée.

Le **Bonheur à Vélo** déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

## ARTICLE 6 : ANNULATION PAR LE CLIENT

Toute demande d'annulation peut être faite par le client par mail à l'adresse [contact@lebonheuravelo.fr](mailto:contact@lebonheuravelo.fr), sans frais et avec remboursement des sommes payées, si cette annulation parvient à l'association le **Bonheur à Vélo** au moins 20 jours ouvrés avant le début de la session de formation.

Pour toute annulation de la commande par le client reçue :

- Entre 20 et 8 jours ouvrés avant la formation, 30% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
- Moins de 8 jours ouvrés avant la formation, 100% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Par ailleurs, si un coût de préparation était prévu avant l'animation du stage ce dernier resterait à la charge du client.

Toutefois, le client pourra reporter son inscription sur une session ultérieure sans coût supplémentaire.

En conséquence de cet article et des délais légaux de rétractation, aucune inscription ne pourra être acceptée moins de 34 jours ouvrés (30 jours ouvrés dans le cas d'une inscription en présentiel) avant la date de début de formation.

## ARTICLE 7 : ANNULATION PAR L'ORGANISME DE FORMATION

Annulation par **Le Bonheur à Vélo** : **Le Bonheur à Vélo** se réserve le droit d'annuler une session jusqu'à 20 jours pour différentes raisons (formateur indisponible, effectif inférieur à 8...). Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités. Dans ce dernier cas, le client sera remboursé des sommes déjà réglées.

En cas d'annulation pour cas de **force majeure**, le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités. Dans ce dernier cas, le client sera uniquement remboursé des sommes afférentes à la formation déjà réglées. En cas de force majeure, **Le Bonheur à Vélo** ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices conséquents à la force majeure.

## ARTICLE 8 : CONDITION DE PAIEMENT

Toutes les factures émises par **Le Bonheur à Vélo** sont payables comptant et sans escompte, à réception de la facture. Tout retard de paiement à l'échéance entraînera de plein droit le paiement d'intérêts de retard correspondant à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Le client s'engage à notifier à **Le Bonheur à Vélo** toute éventuelle délégation auprès d'un OPCO au plus tard avant le démarrage de la session de formation. À défaut, **Le Bonheur à Vélo** se réserve le droit de facturer directement au client la prestation de formation due.